



Financé par
l'Union européenne



Ministère des Mines, du
Pétrole et de l'Energie

FONDS POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION



PROJET VABICUI « VALORISATION DE LA BIOMASSE ÉNERGIE ET LA PROMOTION DE LA CUISSON PROPRE EN CÔTE D'IVOIRE

TERMES DE REFERENCES

APPEL À PROJETS DEMONSTRATIFS

**SÉLECTION DE TECHNOLOGIES INNOVANTES DE VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE DE LA BIOMASSE ET DE CUISSON PROPRE DESTINÉES À LA
MISE EN PLACE DE PLATEFORMES DE DÉMONSTRATION TECHNOLOGIQUE
EN CÔTE D'IVOIRE**

Table des matières

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
2. MECANISME DE SOUTIEN À L'INNOVATION PROMU PAR LE VABICUI	3
3. APPEL À PROJETS DE DEMONSTRATION	3
4. RÉSULTATS ATTENDUS.....	6
5. DOMAINES DE SOUMISSION.....	7
6. NATURE DE L'APPUI APPORTÉ PAR VABICUI	8
7. RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS.....	9
8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS	10
9. PLATEFORMES DE DÉMONSTRATION TECHNOLOGIQUE	10
10. OBLIGATIONS DES STRUCTURES BENEFICIAIRES.....	11
11. VALORISATION DES DÉMONSTRATEURS ET MÉCANISME DE PÉRENNISATION .	13
12. MAINTENANCE ET PÉRENNISATION DES INSTALLATIONS	13
13. SUIVI, ÉVALUATION ET CAPITALISATION	14
14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ	14
15. CALENDRIER INDICATIF.....	14
15. DISPOSITIONS DIVERSES	15
16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	15
Les dossiers de soumission doivent être transmis à l'adresse électronique	
suivante : soumission-projet@fonsti.org	15

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de ses engagements en faveur de la transition énergétique, de la lutte contre les changements climatiques et de la promotion d'une économie circulaire, la Côte d'Ivoire s'est engagée à développer des solutions innovantes permettant une utilisation durable de ses ressources naturelles et une réduction progressive de sa dépendance aux combustibles traditionnels. Le pays dispose d'un important potentiel de biomasse issu notamment des filières agricoles stratégiques telles que le cacao, l'anacarde, le palmier à huile, l'hévéa, le manioc et le karité. Chaque année, ces filières génèrent des volumes considérables de résidus agricoles dont une grande partie demeure insuffisamment valorisée, alors même qu'ils constituent une ressource énergétique renouvelable susceptible de contribuer à la diversification du mix énergétique national, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la création de nouvelles opportunités économiques.

Parallèlement, de nombreux ménages, des industries, des unités de transformation agroalimentaire, petites et moyennes entreprises ainsi que diverses activités artisanales continuent de recourir à l'usage de combustible fossile, et à des équipements de cuisson peu performants, caractérisés par une faible efficacité énergétique, une consommation élevée de bois-énergie et des impacts importants sur l'environnement, la santé des utilisateurs et les conditions de travail, en particulier celles des femmes. Face à ces défis, le développement de technologies innovantes de valorisation énergétique de la biomasse et de cuisson propre constitue une priorité stratégique pour accélérer la transition vers des systèmes énergétiques plus durables, améliorer la compétitivité des entreprises, renforcer la résilience des chaînes de valeur agricoles et contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de développement durable.

C'est dans cette optique qu'Enabel, à travers le projet VABICUI financé par l'Union Européenne et mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en collaboration avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, a mandaté, conformément à ses procédures, le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI) afin de soutenir l'émergence, l'expérimentation et la diffusion de solutions technologiques innovantes susceptibles d'apporter des réponses concrètes aux défis énergétiques, environnementaux et socio-économiques auxquels le pays est confronté. Contrairement aux mécanismes classiques de financement, le projet VABICUI ne consiste pas à octroyer des subventions financières aux entreprises. Il repose sur un dispositif innovant de démonstration technologiques permettant d'identifier des solutions prometteuses, d'accompagner leur maturation, puis d'acquérir et d'installer les équipements nécessaires sur des sites représentatifs afin d'évaluer leurs performances dans des conditions réelles d'exploitation.

Les technologies retenues constitueront un réseau national de **Plateformes de Démonstration Technologique** destinées à favoriser l'apprentissage, le transfert de connaissances, la diffusion des innovations et l'adoption de technologies performantes par les acteurs publics et privés. Cette approche permettra de produire des preuves concrètes de performance, de renforcer la confiance des investisseurs, de faciliter la réplication des solutions les plus efficaces et de mettre en place un mécanisme durable de soutien à l'innovation dans les domaines de la biomasse énergie et de la cuisson propre.

2. MECANISME DE SOUTIEN À L'INNOVATION PROMU PAR LE VABICUI

Le projet VABICUI propose un mécanisme de soutien à l'innovation technologique de biomasse énergie et de cuisson propre, conformément aux procédures de Enabel. Le mécanisme sera piloté par le FONSTI, et vise à encourager le développement, la démonstration et la diffusion de technologies innovantes de valorisation énergétique de la biomasse et de cuisson propre. Ce projet, à travers ce mécanisme poursuit une double ambition. D'une part, il vise à promouvoir des solutions technologiques performantes répondant aux besoins des entreprises, des coopératives et des unités de transformation de produits agricoles ou agroalimentaires. D'autre part, il entend créer un dispositif national pérenne de démonstration technologique permettant d'accélérer l'adoption de ces innovations à grande échelle. À cet effet, le projet VABICUI financera l'acquisition, l'installation et la mise en service de technologies innovantes sur des sites sélectionnés à l'issue d'un processus compétitif et transparent.

Les équipements installés demeureront la propriété du FONSTI et seront mis à la disposition des structures bénéficiaires dans le cadre de conventions spécifiques définissant les conditions d'utilisation, de maintenance, de suivi et de valorisation des démonstrateurs. Les sites de démonstration constitueront des espaces d'expérimentation, de vulgarisation, de formation et de partage d'expériences ouverts aux entreprises, aux chercheurs, aux investisseurs, aux collectivités territoriales, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'à tout autre acteur intéressé par ces technologies.

Le Projet VABICUI ambitionne ainsi de contribuer durablement au développement d'un écosystème national favorable à l'innovation, à la transition énergétique et à la valorisation des ressources locales.

3. APPEL À PROJETS DE DEMONSTRATION

Financé par l'UE, le projet VABICUI « **Valorisation de la Biomasse énergie et la Cuisson Propre** » est mis en œuvre par Enabel en Côte d'Ivoire, en collaboration avec le Ministère des Mines du Pétrole et de l'Énergie. Le projet vise à contribuer à la réduction des

émissions de gaz à effet de serre, en soutenant les chaînes de valeur de la biomasse énergie et la cuisson propre.

Conformément à ses procédures, Enabel a mandaté le Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI), à travers une convention de subside, afin de promouvoir les innovations technologiques dans les domaines de la valorisation énergétique des déchets et de la cuisson propre. Cette initiative vise à contribuer au développement des filières biomasse-énergie et cuisson propre en Côte d'Ivoire. Ainsi, dans le cadre de cette mission, le FONSTI lance ce présent appel à projets.

Cet appel vise à identifier, sélectionner et accompagner des porteurs de projets (Entreprises, PME et Sociétés Coopératives) technologies innovantes de valorisation énergétique de la biomasse et de cuisson propre présentant un niveau de maturité suffisant pour être démontrées dans des conditions réelles d'exploitation. À travers cet appel, le projet VABICUI entend constituer un portefeuille de technologies performantes qui feront l'objet d'une démonstration sur des plateformes technologiques implantées au sein de structures bénéficiaires sélectionnées sur la base d'un processus compétitif, transparent et fondé sur le mérite. Les démonstrateurs technologiques auront pour vocation de :

- démontrer les performances techniques, économiques, sociales et environnementales des technologies retenues ;
- favoriser l'adoption de solutions innovantes par les entreprises, les coopératives et les autres utilisateurs potentiels ;
- produire des données objectives sur les performances des technologies en conditions réelles d'utilisation ;
- faciliter leur diffusion, leur réplique et leur mise à l'échelle ;
- contribuer à la structuration d'un écosystème national d'innovation dans les domaines de la biomasse énergie et de la cuisson propre.

Le présent appel ne constitue pas un mécanisme de financement direct des entreprises. Les équipements nécessaires à la démonstration seront acquis par le FONSTI, dans le cadre du projet VABICUI conformément à ses procédures de passation des marchés validés par Enabel et installés sur les sites des porteurs de projets retenus. **Ils demeureront la propriété du FONSTI conformément aux dispositions prévues dans les conventions de mise à disposition avec chaque entreprise bénéficiaire.**

3.1.Objectif général

L'objectif général de cet appel est d'identifier et de sélectionner des porteurs de projets des technologies innovantes de valorisation énergétique de la biomasse et de cuisson propre susceptibles de contribuer à la transition énergétique, à la valorisation durable des déchets agricoles et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Côte d'Ivoire.

3.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, le présent appel vise à :

- identifier des technologies innovantes présentant un niveau de maturité suffisant pour une démonstration en conditions réelles ;
- sélectionner des structures capables d'accueillir des plateformes de démonstration technologique ;
- promouvoir des solutions énergétiques innovantes adaptées aux besoins des entreprises, des coopératives et des unités de transformation ;
- démontrer les performances techniques, économiques, environnementales et sociales des technologies retenues ;
- renforcer l'adoption des technologies innovantes par les acteurs économiques ;
- favoriser la valorisation énergétique des déchets agricoles disponibles localement ;
- améliorer l'efficacité énergétique des procédés de transformation et de cuisson ;
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment celles des femmes fortement impliquées dans les activités de transformation agroalimentaire ;
- améliorer les capacités de productions de production des structures bénéficiaires ;
- créer un réseau national de plateformes de démonstration technologique facilitant le partage d'expériences et la diffusion des innovations ;
- préparer la réplication et la mise à l'échelle des technologies les plus performantes.

3.3. Public cible

L'appel à projets s'adresse à deux catégories de bénéficiaires, toutes deux directement en lien avec les objectifs du projet VABICUI.

Catégorie 1 : Développeurs de technologies innovantes

Il s'agit d'entreprises, de PME, de start-up ou de sociétés coopératives ayant déjà développé une solution innovante de biomasse énergie ou de cuisson propre, ayant dépassé la phase d'idéation et disposant d'un prototype fonctionnel ou d'une technologie suffisamment mature pour être démontrée en conditions réelles (Technology Readiness Level adapté à une phase de démonstration). Pour cette catégorie, le financement des équipements ne vise pas le développement de la technologie elle-même, mais l'acquisition d'équipements complémentaires permettant :

- d'augmenter les capacités de production ou de démonstration ;
- d'améliorer les performances techniques de la solution ;

- de réaliser des démonstrations à une échelle représentative ;
- de générer des données techniques et économiques nécessaires à la mise à l'échelle.

Catégorie 2: Non développeurs de technologies innovantes

Cette catégorie regroupe les entreprises, PME, sociétés coopératives ou unités de transformation agricole ou animale qui ne développent pas elles-mêmes de technologies mais souhaitent acquérir des équipements innovants afin de valoriser leurs propres déchets agricoles/animales ou d'améliorer leurs procédés de cuisson et de transformation. Les équipements permettront notamment :

- la valorisation énergétique des déchets agricoles générés par leurs activités ;
- la production d'énergie thermique ou électrique destinée à leurs propres besoins;
- la réduction des coûts énergétiques ;
- l'amélioration de leur performance environnementale.

Dans les deux cas, l'acquisition des équipements répond directement aux objectifs du projet VABICUI et constitue un levier essentiel de démonstration, d'adoption et de diffusion des technologies.

4. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue du présent Appel à projets, les résultats suivants sont attendus :

- des technologies innovantes répondant aux priorités nationales en matière de biomasse énergie et de cuisson propre sont identifiées et sélectionnées ;
- des plateformes de démonstration technologique sont mises en place dans des structures bénéficiaires représentatives des différents secteurs d'activité ;
- les performances techniques, économiques, sociales et environnementales des technologies installées sont évaluées en conditions réelles d'exploitation ;
- un réseau de plateformes de démonstration favorisant la diffusion des innovations est constitué ;
- les entreprises, coopératives, chercheurs, investisseurs et décideurs disposent de références techniques fiables facilitant l'adoption des technologies innovantes;
- les capacités de production des structures bénéficiaires sont améliorées ;
- les capacités des porteurs de technologies sont renforcées grâce au dispositif d'accompagnement technique mis en œuvre par le FONSTI ;
- les résultats issus des démonstrations contribuent à orienter les futurs investissements publics et privés dans le domaine de la biomasse énergie et de la cuisson propre.

5. DOMAINES DE SOUMISSION

Les candidats devront soumettre leur candidature dans un seul des deux domaines ci-dessous. Toute candidature couvrant simultanément les deux domaines ci-dessous sera déclarée irrecevable.

Domaine 1 : Biomasse énergie

Ce domaine concerne les technologies permettant la valorisation énergétique de la biomasse, notamment des résidus agricoles et agro-industriels. À titre indicatif, les technologies recherchées peuvent porter sur :

- les biodigesteurs ;
- les systèmes de gazéification ;
- les technologies de pyrolyse ;
- les unités de carbonisation améliorée ;
- les équipements de production de briquettes ou de pellets ;
- les technologies de production de biochar ;
- les systèmes de production de biogaz ;
- les unités de cogénération utilisant la biomasse ;
- toute autre technologie innovante permettant la valorisation énergétique de la biomasse.

Les projets devront privilégier la valorisation des résidus issus des principales filières agricoles ivoiriennes, notamment :

- cacao ;
- anacarde ;
- palmier à huile ;
- hévéa ;
- manioc ;
- karité ;
- riz ;
- maïs ;
- coton ;
- noix de coco ;
- ou toute autre biomasse présentant un intérêt énergétique démontré.

Domaine 2 : Cuisson propre

Ce domaine concerne les technologies innovantes visant à améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de cuisson tout en réduisant les émissions polluantes et la consommation de combustibles traditionnels. Les technologies pourront notamment concerner :

- les foyers améliorés ;
- les fours améliorés ;

- les fours hybrides ;
- les cuiseurs solaires ;
- les systèmes de cuisson utilisant des combustibles issus de la biomasse valorisée ;
- les cuiseurs électriques ;
- les équipements de cuisson destinés aux unités de transformation agroalimentaire ;
- toute autre technologie innovante contribuant à une cuisson plus propre, plus efficace et plus durable.

Technologies prioritaires

Sans être limitatif, l'appel accordera une attention particulière aux technologies qui :

- présentent un fort potentiel de réduction de la consommation de bois-énergie ;
- favorisent la valorisation des déchets agricoles disponibles localement ;
- réduisent les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques ;
- améliorent les conditions de travail et la santé des utilisateurs ;
- sont techniquement robustes, économiquement viables et facilement répliquables ;
- peuvent être fabriquées, assemblées ou maintenues localement afin de favoriser le développement d'une filière industrielle nationale.

6. NATURE DE L'APPUI APPORTÉ PAR VABICUI

Le présent Appel à Projets ne constitue pas un mécanisme de financement direct sous forme de subventions accordées aux entreprises ou aux porteurs de projets. Le Projet VABICUI à travers cet appel propose un mécanisme d'accompagnement technique et de démonstration technologique visant à identifier, évaluer, expérimenter et promouvoir des technologies innovantes dans les domaines de la biomasse énergie et de la cuisson propre. À cet effet, le FONSTI mandaté par Enabel apportera un appui aux porteurs de technologies sélectionnés à travers les principales actions suivantes :

- l'analyse scientifique, technique et administrative des candidatures ;
- l'organisation des auditions des porteurs de projets ;
- la réalisation de visites techniques sur les sites proposés ;
- l'accompagnement technique des projets présélectionnés en vue d'améliorer leur maturité technique, économique et opérationnelle ;
- la réalisation des études préalables et des diagnostics techniques nécessaires à l'installation des démonstrateurs ;
- l'acquisition des équipements retenus conformément aux procédures de passation des marchés applicables au FONSTI, conformément aux exigences de Enabel ;
- l'installation et la mise en service des équipements sur les sites sélectionnés ;
- la formation des bénéficiaires à l'exploitation, à l'entretien et à la maintenance des équipements ;
- le suivi technique, environnemental, économique et social des démonstrateurs ;

- la capitalisation et la diffusion des résultats issus des démonstrations.

Le FONSTI se réserve le droit d'adapter les spécifications techniques des équipements, sur la base des résultats des études préalables, afin de garantir leur adéquation avec les conditions réelles d'exploitation.

7. RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES ÉQUIPEMENTS

Les équipements, matériels et installations acquis dans le cadre du présent appel à projets seront financés grâce aux ressources allouées par Enabel dans le cadre du projet VABICUI. Leur acquisition sera réalisée conformément aux procédures de passation des marchés du FONSTI, dans le respect des exigences et des règles applicables d'Enabel. Ces équipements constituent des biens appartenant au FONSTI, afin d'assurer la pérennité des investissements financés. Par conséquent :

- les bénéficiaires ne recevront pas de financement en numéraire destiné à l'acquisition des équipements ;
- les équipements seront acquis directement par le FONSTI auprès des fournisseurs sélectionnés conformément aux procédures applicables ;
- les équipements seront installés sur les sites des bénéficiaires ;
- les bénéficiaires disposeront uniquement d'un droit d'usage des équipements, dans les conditions définies par une convention de mise à disposition conclue avec le FONSTI. Enabel s'assurera du bon déroulement de la collaboration entre le FONSTI et chaque bénéficiaire.

Les équipements demeureront la propriété du FONSTI pendant toute la durée de mise en œuvre du projet VABICUI et même au-delà. Les bénéficiaires ne pourront, sans autorisation écrite préalable du FONSTI :

- vendre les équipements ;
- les céder à un tiers ;
- les mettre en location ;
- les déplacer vers un autre site ;
- les modifier substantiellement ;
- les utiliser à des fins incompatibles avec les objectifs du présent Appel à projets, et ceux du projet VABICUI.

Les équipements acquis dans le cadre du projet seront mis à disposition des bénéficiaires dans le cadre d'une convention de mise à disposition, afin de garantir leur :

- utilisation conformément aux objectifs du projet ;
- disponibilité pour les activités de démonstration ;
- suivi technique ;
- maintien en bon état de fonctionnement ;
- éventuelle réaffectation en cas de besoin.

Le FONSTI pourra procéder à tout moment à des missions de contrôle afin de vérifier l'état des équipements, leur utilisation ainsi que leur conformité aux engagements contractuels. Les modalités de gestion, de maintien sur site, de transfert éventuel ou de réaffectation des équipements à l'issue de la durée du projet VABICUI seront précisées dans la convention de mise à disposition.

Aucun transfert automatique de propriété n'est prévu à l'issue du projet. Les équipements resteront inscrits au patrimoine du FONSTI. Toute évolution ultérieure du régime de propriété ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une évaluation technique, financière et institutionnelle dans le respect des dispositions contractuelles applicables entre FONSTI et chaque bénéficiaire. Le FONSTI pourra consulter Enabel au cas échéant.

8.CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS

Chaque bénéficiaire signera avec le FONSTI une Convention de mise à disposition des équipements. Cette convention précisera notamment:

- la description des équipements mis à disposition.
- les conditions d'installation et de réception;
- les droits et obligations des parties.
- les modalités d'utilisation;
- les dispositions relatives à la maintenance.
- les obligations de démonstration et de visibilité du projet;
- les modalités de suivi, de collecte des données et de reporting;
- les conditions de restitution éventuelle des équipements.

9. PLATEFORMES DE DÉMONSTRATION TECHNOLOGIQUE

Les structures sélectionnées dans le cadre du présent Appel à projets accueilleront les équipements acquis par le FONSTI afin de mettre en œuvre des démonstrations technologiques en conditions réelles d'exploitation. À ce titre, elles deviendront des **Plateformes de Démonstration Technologique du Programme Biomasse et Cuisson Propre**. Ces plateformes auront pour mission de :

- démontrer les performances des technologies innovantes retenues ;
- produire des données techniques, économiques, sociales et environnementales relatives aux démonstrateurs ;
- favoriser le transfert de connaissances vers les acteurs intéressés ;
- contribuer à la diffusion des innovations dans les secteurs de la biomasse énergie et de la cuisson propre ;
- servir de référence nationale pour l'évaluation et la promotion des technologies innovantes.

Les structures retenues reconnaissent que les démonstrateurs installés présentent un intérêt public en matière de promotion de l'innovation et de développement

technologique. À ce titre, elles accepteront que leurs installations puissent être utilisées comme plateformes de démonstration au profit d'autres acteurs intéressés.

10. OBLIGATIONS DES STRUCTURES BENEFICIAIRES

10.1. Obligations générales

Les structures retenues s'engagent notamment à :

- mettre à disposition du FONSTI les espaces nécessaires à l'installation et au fonctionnement des démonstrateurs ;
- garantir un accès sécurisé aux équipements ;
- participer à l'entretien des installations pendant la période de collaboration entre Enabel et le FONSTI
- assurer l'entretien des installations sur une période qui sera définie par le FONSTI;
- contribuer à la maintenance des équipements conformément aux dispositions de la convention de mise à disposition ;
- transmettre au FONSTI les informations nécessaires au suivi-évaluation du Programme ;
- participer aux activités de capitalisation organisées par le FONSTI.

Chaque structure retenue à l'issue du processus de sélection signera une convention de mise à disposition avec le FONSTI précisant les droits et obligations des différentes parties. À ce titre, elle s'engage notamment à :

- mettre à la disposition du FONSTI le site destiné à l'installation et au fonctionnement du démonstrateur pendant toute la durée du projet VABICUI et au-delà ;
- garantir l'accès aux installations pour les opérations d'installation, de mise en service, de suivi et de maintenance des équipements ;
- désigner un responsable technique chargé d'assurer le suivi quotidien des installations ;
- participer activement aux activités d'installation et de mise en service du démonstrateur ;
- participer aux formations organisées par le FONSTI ou ses partenaires ;
- assurer une utilisation conforme des équipements mis à disposition ;
- effectuer les opérations courantes d'entretien selon les recommandations techniques des fournisseurs et du FONSTI ;
- signaler sans délai toute panne, anomalie ou dégradation des équipements ;
- permettre aux équipes du FONSTI et à ses partenaires d'accéder aux installations dans le cadre des activités de suivi, d'évaluation, d'audit ou de capitalisation ;
- transmettre les informations et données nécessaires au suivi des performances du démonstrateur ;

- participer aux activités de capitalisation et de suivi-évaluation organisées par le FONSTI ;
- transmettre les rapports techniques et financiers ainsi que les données de performance selon une périodicité semestrielle, ou selon une fréquence adaptée à la technologie concernée.

10.2. Obligations spécifiques

Les structures sélectionnées reconnaissent que les équipements installés ont vocation à servir de démonstrateurs technologiques au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème national de l'innovation. À ce titre, elles s'engagent à :

- accueillir, selon une programmation arrêtée conjointement avec le FONSTI, des visites techniques organisées dans le cadre du projet VABICUI et même au-delà ;
- participer aux journées portes ouvertes, ateliers de démonstration, sessions de formation et autres activités de diffusion organisées par le FONSTI ;
- présenter le fonctionnement de la technologie aux visiteurs et partager leur expérience d'exploitation ;
- contribuer à la collecte de données techniques, économiques, sociales et environnementales permettant d'évaluer les performances des démonstrateurs ;
- collaborer aux actions de communication, de capitalisation et de valorisation des résultats obtenus.

En outre, les structures bénéficiaires devront accepter d'accueillir, selon un calendrier établi en concertation avec le FONSTI, des visites techniques organisées dans le cadre du Programme. Ces visites pourront concerner notamment des :

- des entreprises souhaitant découvrir les technologies ;
- des coopératives et organisations professionnelles ;
- des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- des étudiants ;
- des investisseurs ;
- des partenaires techniques et financiers ;
- des représentants des ministères et des administrations publiques ;
- des ménages ;
- des ONG ou associations ;
- toute autre structure intéressée par l'adoption des technologies démontrées.

Les visites seront organisées de manière à ne pas perturber les activités normales de la structure bénéficiaire et dans le respect des règles de sécurité, de confidentialité industrielle et des contraintes de production. Les structures bénéficiaires accepteront également de partager leur retour d'expérience sur l'installation, l'exploitation, les performances, les avantages et les contraintes des technologies mises en démonstration, afin de favoriser leur diffusion et leur adoption à plus grande échelle.

11. VALORISATION DES DÉMONSTRATEURS ET MÉCANISME DE PÉRENNISATION

Afin d'assurer la pérennité des et de favoriser une large diffusion des technologies innovantes, le FONSTI mettra en place un mécanisme de valorisation des plateformes de démonstration. À cet effet, des entreprises, coopératives, organisations professionnelles ou toute autre structure intéressée pourront solliciter l'utilisation des démonstrateurs installés dans le cadre du Programme, notamment pour :

- apprécier les performances des technologies ;
- réaliser des essais en conditions réelles ;
- bénéficier de séances de démonstration ou de formation ;
- évaluer les possibilités d'adoption des technologies dans leurs propres activités.

Cette utilisation sera organisée par le FONSTI en concertation avec la structure bénéficiaire concernée. Les structures utilisatrices pourront être invitées à verser une redevance forfaitaire d'utilisation, dont le montant sera fixé par le FONSTI selon la nature de la technologie, les prestations fournies et les conditions d'utilisation. Les ressources générées par ce mécanisme seront affectées prioritairement :

- à la maintenance préventive et corrective des équipements ;
- au remplacement des pièces d'usure et des consommables ;
- à l'entretien des plateformes de démonstration ;
- au renforcement du mécanisme national de démonstration technologique du Programme Biomasse et Cuisson Propre.

Ce dispositif vise à garantir la durabilité des investissements réalisés, à maintenir les équipements en bon état de fonctionnement et à créer un mécanisme pérenne de soutien à l'innovation au bénéfice des acteurs des secteurs de la biomasse énergie et de la cuisson propre.

12. MAINTENANCE ET PÉRENNISATION DES INSTALLATIONS

Le FONSTI accordera une attention particulière à la durabilité des démonstrateurs installés. Les structures bénéficiaires devront assurer les opérations courantes d'entretien des équipements et contribuer à leur maintenance selon les modalités définies dans la convention de mise à disposition. FONSTI mettra en place un mécanisme destiné à assurer la pérennité des installations, notamment à travers :

- les contributions des structures bénéficiaires ;
- les redevances forfaitaires perçues lors de l'utilisation des plateformes de démonstration par d'autres entreprises ou organisations ;
- tout autre mécanisme validé par le FONSTI.

Les ressources ainsi mobilisées seront prioritairement affectées :

- à la maintenance préventive et corrective des équipements ;
- au remplacement des pièces d'usure ;
- à l'acquisition de consommables nécessaires au fonctionnement des démonstrateurs ;
- à l'amélioration continue des plateformes de démonstration.

13. SUIVI, ÉVALUATION ET CAPITALISATION

Le FONSTI assurera le suivi technique, administratif, financier et opérationnel des technologies retenues. Les structures bénéficiaires accepteront de participer aux activités de suivi et d'évaluation organisées dans le cadre. À cet effet, elles devront notamment :

- faciliter les missions de terrain ;
- fournir les informations demandées ;
- participer aux enquêtes et évaluations ;
- transmettre les données nécessaires au calcul des indicateurs de performance ;
- contribuer aux activités de capitalisation des bonnes pratiques.

Les résultats issus des démonstrateurs pourront être utilisés par le FONSTI pour produire des études de cas, des guides techniques, des supports de formation ou des publications destinés à promouvoir les technologies innovantes. Enabel et les parties prenantes du projet VABICUI participeront à toutes les missions de suivi et d'évaluation au cas échéant.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les droits de propriété intellectuelle relatifs aux technologies proposées demeurent la propriété de leurs titulaires (porteurs de projets) conformément à la législation en vigueur. La participation au présent Appel à Projets n'emporte aucun transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du FONSTI.

Toutefois, les candidats autorisent le FONSTI à utiliser les informations non confidentielles relatives aux technologies retenues dans le cadre des activités de démonstration, de communication, de sensibilisation et de capitalisation du Programme. Le FONSTI s'engage à préserver la confidentialité des informations identifiées comme sensibles ou couvertes par des droits de propriété intellectuelle, sous réserve des obligations légales ou réglementaires applicables.

15. CALENDRIER INDICATIF

Le calendrier prévisionnel du présent Appel à Manifestation d'Intérêt est présenté ci-dessous.

Activités	Période
Publication de l'Appel à Projets	Mardi 11 août 2026
Atelier explicatif	Jeudi 10 septembre 2026
Date limite de réception des candidatures	Vendredi 09 octobre 2026
Analyse administrative et technique	Vendredi 23 octobre 2026
Première audition	Jeudi 29 octobre 2026 et Vendredi 30 octobre 2026
Visites techniques	04 au 06 novembre 2026
Seconde audition	Jeudi 12 et Vendredi 13 novembre 2026
Notification des résultats	23 novembre 2026
Acquisition et installation des démonstrateurs	28 février 2027

Le FONSTI se réserve le droit de modifier ce calendrier en fonction des nécessités de mise en œuvre du Programme.

15. DISPOSITIONS DIVERSES

Le FONSTI se réserve le droit :

- de ne donner aucune suite au présent Appel à projets ;
- de modifier le calendrier ou les modalités de mise en œuvre de l'appel ;
- de demander toute information complémentaire jugée nécessaire à l'évaluation des candidatures ;
- de vérifier l'exactitude des informations fournies par les candidats ;
- de procéder à des visites de vérification avant toute décision finale.

La participation au présent appel implique l'acceptation sans réserve des dispositions contenues dans le présent document.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Toute demande d'information relative au présent Appel à projets devra être adressée au:

Fonds pour la Science, la Technologie et l'Innovation (FONSTI)

Téléphone : +225 0103635199

Courriel : soumission-projet@fonsti.org

Site internet : www.fonsti.org

Les dossiers de soumission doivent être transmis à l'adresse électronique suivante : soumission-projet@fonsti.org